



# FOUACE & MUSCADET EN FETE

Dimanche 30 septembre 2018

## REGLEMENT INTERNE - EXPOSANTS

Cette manifestation, qui se déroule à La Haye-Fouassière, est organisée par *L'Animation Hayonnaise*, association communale habilitée à accepter ou refuser un stand, attribuer le nombre et la position des emplacements.

### Article 1 : Réservation

- Les réservations seront acceptées dès réception de la fiche d'inscription et du chèque de règlement..
- L'encaissement du chèque se fera la semaine qui précède la manifestation.

**Documents à fournir** : Seules seront prises en considération les demandes de participation complètes.

Vous devez joindre obligatoirement à votre demande :

- ♣ La fiche d'inscription dûment complétée
- ♣ Le chèque de règlement

### Article 2 : Droit de place

- Un droit de place pour cette journée sera demandé pour chaque exposant, dont le montant est fixé à **20 €** pour un emplacement nu de 3m X 3m. A chacun de prévoir le matériel nécessaire (tente, tables, chaises,...).

### Article 3 : Réglementation

- Le signataire de la demande de participation s'engage à occuper personnellement, pendant toute la durée de l'évènement, l'emplacement qui lui est attribué. En outre, la personne présente sur le stand devra pouvoir justifier de son identité.
- L'exposant est responsable des dommages causés aux personnes sur son stand. Il devra également s'assurer pour ses biens personnels (vol, incendie, tempête, catastrophes naturelles, vandalisme, émeutes).
- L'exposant est responsable de la propreté de son stand. A l'issue de la manifestation, l'emplacement devra être totalement libéré de toute marchandise et laissé en état de propreté.
- Le désistement, quelle qu'en soit la cause, entraînera la non restitution du chèque de règlement, sauf cas de force majeure justifiée, tous droits restant intégralement exigibles et acquis à l'organisateur.

### Article 4 : Horaires

- L'évènement aura lieu de 10h à 18h30. Les exposants peuvent être présents dès 8h30.

### Article 5 : Sécurité

- **Les allées devront rester libres et ceci pour des raisons de sécurité** : chaque exposant sera donc tenu de ne pas débarrer de marchandises dans les allées, afin de permettre le passage éventuel des secours.

Signature, date et cachet de l'exposant